

<b>PROJET</b>	<b>PROGRAMME BILATERAL ONDH/UNFPA</b>
<b>REFERENCE</b>	<b>APPEL A CANDIDATURE N°02/ONDH/UNFPA/2021</b>
<b>OBJET</b>	<b>RECRUTEMENT DE CONSULTANT</b>
<b>TITRE</b>	<b>APPUI DE L'UNFPA DANS LES PAYS A REVENUS INTERMEDIAIRES : Cas du Maroc</b>
<b>DUREE</b>	<b>22 Jours ouvrables</b>
<b>LIEU</b>	<b>TERRITOIRE NATIONAL</b>

## 1. CONTEXTE

En tant que pays à revenu intermédiaire, le Maroc bénéficie de l'aide au développement dans des domaines assez spécifiques. L'UNFPA, en tant qu'agence des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la population, est un des fournisseurs de cette aide qui prend la forme d'appui financier et surtout technique dans des divers champs ayant trait à nombreux aspects. L'appui au renforcement du système statistique, la promotion de l'accès universelle à la santé sexuelle et reproductive, le renforcement de la participation et de l'inclusion des jeunes, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence basées sur le genre...etc sont certains de ces domaines autour desquels l'appui de UNFPA au Maroc s'est le plus axé tout au long des 45 ans de coopération au Royaume.

Aujourd'hui et depuis déjà quelques années, le Maroc est en train de vivre des mutations à de multiples niveaux :

**Sur le plan démographique**, le pays est sur le point d'achever sa transition démographique avec un poids des jeunes qui aurait atteint son maximum et qui va se maintenir encore pendant des années à des niveaux élevés avec tout ce que cela induit en termes d'efforts à consentir pour préserver cette jeunesse contre les multiples risques auxquels elle est exposée et lui assurer la formation et les conditions nécessaires susceptibles de garantir sa véritable participation et sa pleine inclusion.

**Sur le plan économique**, le Maroc a entrepris d'importantes réformes et lancé plusieurs chantiers de développement visant à accélérer la transformation structurelle de son système productif et à renforcer la cohérence de son modèle de développement. Il a, entre autres, conçu et mis en œuvre une multitude de stratégies visant l'essor des secteurs économiques ayant les impacts les plus conséquents en termes de croissance économique et de création de postes d'emploi.

**Sur le plan démocratique**, le Royaume a engagé des réformes qualifiées de révolutionnaires tant sur le plan institutionnel que législatif. Parallèlement à cela, il a mis en place des institutions et instances de veille aux règles de la bonne gouvernance, à la protection des droits et libertés et au renforcement de la démocratie participative.

Par ailleurs, longtemps considéré comme pays d'émigration, le Maroc est devenu progressivement un pays de transit puis de destination définitive pour des milliers de migrants, pour la plupart sub-sahariens mais aussi originaires de pays arabes ayant été affectés par les vagues d'instabilités politiques. C'est d'ailleurs dans l'objectif d'assurer une meilleure gestion des flux migratoires et de favoriser **une meilleure intégration des immigrés** que le Maroc a adopté et mis en œuvre la stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA).

L'ensemble de ces changements et bien d'autres opérés sur d'autres plans font du Maroc "un pays en mouvement". Tenant compte de ces changements et de ce dynamisme constant, il est tout à fait opportun de se poser la question de l'adaptation de l'aide au développement, de manière générale et l'appui de l'UNFPA, en particulier aux éléments nouveaux de contexte et aux exigences nouvelles de développement. Cela ne peut se faire sans avoir procédé au préalable à une évaluation des apports et limites des types d'appui jusque-là apportés. Cela ne peut non plus se faire sans une projection dans le futur visant à anticiper sur les défis et priorités à venir.

## 2. OBJET

L'objectif de cette consultation est d'engager une série de sessions de réflexion sur "l'appui de l'UNFPA au Maroc en tant que pays à revenu intermédiaire". Initiées d'abord par un atelier de réflexion et de cadrage avec les partenaires à organiser au niveau central appuyé par

des entretiens individuels avec certains responsables (personnes ressources), des ateliers thématiques régionaux seront organisés dans quatre régions (liste à préciser) mobilisant des universitaires, des chercheurs et des acteurs locaux, et débattront les domaines de collaboration avec l'UNFPA. Ils déboucheront, à la fin du processus, sur la tenue d'un forum national à Rabat et qui, tout en capitalisant sur les conclusions tirées au niveau des régions, ambitionne d'élaborer une vision complète, intégrée qui retrace les grandes lignes autour desquels l'appui de l'UNFPA est appelé à s'articuler dans les 10 à 20 prochaines années.

### **3. OBJECTIFS GLOBAUX**

Les objectifs globaux de cette consultation sont :

- Repenser l'intervention de l'UNFPA en revisitant la palette classique des programmes de sa coopération (SSR, GBV, Jeunes et population et développement) et les classer en termes de priorité.
- Reconsidérer et apprécier le type d'assistance que l'UNFPA apporte par rapport aux problématiques relevant de chacune de ces composantes et aux attentes futures.
- Définir les priorités futures en matière d'appui et identifier les avantages comparatifs que l'UNFPA peut s'assurer eux égards les domaines auxquels elles se réfèrent.
- Déterminer le type d'appui de l'UNFPA en vue d'accompagner le Maroc dans sa progression pour l'atteinte des objectifs de développement durable.
- Préciser les modalités d'appui de l'UNFPA pour soutenir davantage le Maroc afin d'honorer ses engagements au niveau international, particulièrement ceux auxquels il a souscrit lors du sommet de Nairobi.

### **4. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Cette consultation a pour objectifs spécifiques de :

- Contribuer à l'animation de l'atelier de réflexion central avec les partenaires en vue de dégager les questions de recadrage et d'orientation des sessions thématiques régionales ;
- Conduire des entretiens individuels avec les personnes ressources au niveau central (Agences des Nations Unies, Départements ministériels, Acteurs de développement,). La liste des personnes à interviewer sera établie en commun accord avec l'ONDH et l'UNFPA ;
- Etablir les Termes de Références des animateurs des ateliers régionaux ;
- Animer le Forum national où les conclusions issues des ateliers thématiques régionaux seront partagées, présentés et discutés ;
- Etablir un rapport de synthèse final détaillant les résultats de ce processus accompagné de synthèses.

## 5. DEROULEMENT DE LA MISSION

Pour ce travail, trois phases sont prévues :

### **Phase 1 : Conception du processus et organisation de l'atelier central :**

Durant cette phase, le consultant est appelé à :

- Elaborer une note méthodologique proposant la démarche à suivre pour conduire ce processus ;
- Mener des entretiens avec des personnes ressources au niveau central ;
- Participer à l'organisation, la mobilisation des acteurs concernés et assurer l'animation de l'atelier de restitution central concernant la réflexion sur l'appui d'UNFPA au Maroc.
- Etablir les TDRs des animateurs des ateliers thématiques régionaux et une feuille de route pour le cadrage des sessions régionales (questions d'orientation, grandes lignes de l'intervention future, ...).

### **Phase 2 : Accompagnement du processus d'organisation des rencontres thématiques régionales :**

- Elaborer un canevas de rapport à élaborer par les animateurs régionaux en vue d'harmoniser les rapports qu'ils sont tenus de rédiger ;
- Organiser des sessions de sensibilisation pour les animateurs régionaux ;

### **Phase 3 : Préparation de la version finale du rapport et des synthèses**

- Etablir un rapport final synthétisant les outcomes de l'atelier de réflexion central et des rencontres avec les personnes ressources ;
- Etablir un document final intégrant le rapport de l'atelier central et les synthèses des rapports régionaux ;
- Participer à l'organisation d'un forum national de restitution des résultats ;
- Rédiger une note de deux pages synthétisant les résultats obtenus.

## 6. LIVRABLES :

### **Phase 1 : Conception du processus et organisation de l'atelier central :**

- La note méthodologique proposant la démarche pour conduire ce processus et le guide d'entretien à administrer aux personnes ressources ;
- Un rapport sur les rencontres et les travaux de l'atelier central ;
- Les TDRs pour recruter les animateurs des ateliers régionaux ;

### **Phase 2 : Accompagnement du processus d'organisation des rencontres et ateliers**

- La feuille de route pour le cadrage des sessions régionales ;
- Canevas des rapports régionaux en vue d'harmoniser les rapports des animateurs régionaux ;

- Une note de cadrage pour les animateurs régionaux

### **Phase 3 : Préparation de la version finale du rapport et de sa synthèse**

- Le rapport final englobant la synthèse de l'atelier central et les synthèses des résultats des ateliers régionaux ;
- La version revue du rapport final sur la base des conclusions et recommandations tirées du débat du forum national ;
- Une note de deux pages récapitulant les résultats de ce processus.

## **7. PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant, qui sera chargé de l'exécution des prestations de la présente consultation, doit avoir :

- Un profil de formation supérieure (Min Bac+5) adéquate ;
- Une longue expérience professionnelle dans le domaine du développement humain, et des connaissances avancées sur le mandat des agences des nations unies au Maroc et plus précisément les missions de l'UNFPA ;
- Une expérience avérée en animation d'ateliers et de forum ;
- Une grande capacité rédactionnelle et d'écoute ;
- Une grande capacité d'analyse et de synthèse.

**NB :** En cas de plus d'un consultant, un seul est considéré comme responsable de la consultation vis-à-vis de l'ONDH et au nom duquel l'offre financière est présentée.

## **8. DELAIS DE REALISATION**

La mission devra durer 22 jours ouvrables répartis comme suit :

<b>Phase</b>	<b>Nombre de jours ouvrables</b>
<b>Phase 1</b>	06
<b>Phase 2</b>	10
<b>Phase 3</b>	06
<b>Total</b>	<b>22</b>

Cette durée ne prend pas en compte les délais que se réserve l'ONDH et l'UNFPA pour la validation des travaux réalisés.

Les travaux de chaque phase commenceront et seront ordonnés par un **ordre de service et sanctionnés par une réception distincte.**

## 9. CALENDRIER DE PAIEMENT :

Le consultant sélectionné sera payé après la validation définitive de chaque phase par le comité de pilotage. Le consultant sera payé avec une somme forfaitaire brut en trois tranches comme suit :

Phases	Paieement
Phase 1	30%
Phase 2	30%
Phase 3	40%

## 10. MODALITES DE REGLEMENT DE LA REMUNERATION

Le règlement des sommes dues au consultant interviendra après réalisation des prestations de chacune des trois phases, spécifiées ci-dessus, et validation par l'ONDH des travaux effectués.

Le règlement de la rémunération du consultant sera effectué, via l'UNFPA, dans le cadre de son programme de partenariat bilatéral avec l'ONDH.

## 11. PENALITE DE RETARD

À défaut d'avoir terminé les prestations dans les délais prescrits, il sera appliqué au consultant une pénalité par jour de **retard de 1‰ (un pour mille)** du montant du contrat. Elle sera opérée sur le montant total du contrat. Le montant total des pénalités est plafonné à 10% du montant du contrat.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au consultant. L'application de ces pénalités ne libère en rien le contractant de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'elle aura souscrites au titre du présent contrat.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'ONDH est en droit de résilier le contrat sans mise en demeure préalable et sans préjudice.

## 12. ARTICLE 6 : VALIDATION ET RECEPTION

L'ONDH disposera de cinq (05) jours pour valider les rapports et documents établis par le consultant dans le cadre de la présente consultation. Des renseignements et des travaux complémentaires pourront être demandés au consultant pendant le délai de validation, à l'expiration duquel l'ONDH pourra :

- Soit accepter les rapports, documents et/ou fichiers sans réserve, ce qui impliquera leurs approbations.
- Soit inviter le consultant à procéder à des corrections ou améliorations.
- Soit rejeter les rapports, documents et/ou fichiers pour insuffisance grave.

Dans le deuxième cas, le consultant disposera de cinq jours (05j) calendaires pour lever toutes les réserves et envoyer en cinq (05) exemplaires (plus support électronique) les nouvelles versions des rapports et/ou fichiers à l'ONDH, étant précisé que les frais de reprise des fichiers et documents sont entièrement à la charge du consultant. Chaque phase fera l'objet d'un procès-verbal de réception.

Les délais de validation ne seront pas compris dans le délai global de l'étude.

Le consultant est tenu de fournir les documents définitifs **sous format papier en cinq (05) exemplaires et sous format électronique modifiable.**

### **13. DENONCIATION**

Le contrat issu de cette prestation pourra être résilié sans préavis ni indemnités, si après signature et acceptation du contrat ou si en cours d'exécution de celui-ci, la consultante ne respecte pas les délais et les engagements qui lui auront été fixés par l'ONDH.

Les deux parties contractantes peuvent dénoncer par écrit le contrat à tout moment et avec préavis d'au moins huit jours sans que cela puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation au profit de la consultante du fait de cette dénonciation.

### **14. REGLEMENT DES LITIGES**

Tous litiges nés de l'exécution du contrat seront portés devant la juridiction compétente.

### **15. SECRET PROFESSIONNEL**

Le consultant(e), est tenu d'observer pendant la durée du contrat comme après son expiration la discrétion la plus absolue à l'égard de tout fait, information et document dont elle a eu connaissance en raison de l'exercice de sa mission, sauf s'il est autorisé, par écrit, par l'ONDH. Il se déclare à cet égard obligé par la réglementation en vigueur en matière de secret professionnel.

### **16. APPROPRIATION DES RESULTATS**

Les résultats des prestations de service du consultant(e), quelle que soit leur forme, seront la propriété exclusive de l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH).

### **17. LANGUES DE CONSULTATION :**

La langue française sera la langue utilisée durant toutes les étapes de cette consultation.

### **18. DEPOT DES DOSSIERS DE SOUMISSION**

Les candidats(es) intéressés(es) par cette consultation voudront bien :

- Soit déposer leur dossier de candidature, contre accusé de réception, à l'Observatoire National du Développement Humain, sis au Complexe Administratif et Culturel de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, Immeuble A2, Avenue Allal Al Fassi, Madinat Al Irfane, B.P. 6836, Hay Riyad - Rabat ;
- Soit l'envoyer par lettre recommandée, avec accusé de réception, à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit l'envoyer par courrier électronique à l'adresse suivante : [benjelloun.touimi@ondh.org.ma](mailto:benjelloun.touimi@ondh.org.ma) ou [meryem.benj.touimi@gmail.com](mailto:meryem.benj.touimi@gmail.com)

### **19. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature doit être composé de :

- Une note méthodologique décrivant la démarche proposée pour conduire ce processus ;
- Le CV du consultant ou les CV des consultants, indiquant les titres et expériences dans les domaines cités ci-dessus ;
- Un calendrier d'exécution de la prestation avec l'échéancier de chaque phase ;
- Une offre financière ;

**NB :** l'offre financière est censée comprendre tous droits, impôts, taxes, frais généraux, et assurer au consultant une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe du travail.

Le dernier délai de dépôt ou d'envoi des candidatures est le **15 Septembre 2021 à 16H00.**

Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.

Fait à **Rabat** le ..... **31 AOUT 2021** .....

**Signature du Maître d'ouvrage**

Pour Le Chef de Gouvernement  
et par délégation  
Le Directeur des Affaires  
Administratives et Financières  
Zine El Abidine **BENYOUSSEF**

